

Aspects linguistiques et stylistiques de la traduction française du *De curialium miseriis* d'Aeneas Piccolomini

Du traité anticurial d'Aeneas Silvius Piccolomini, adressé sous forme de lettre par son auteur à Johannes von Eych, secrétaire-conseiller de l'empereur Frédéric III, le 30 novembre 1444, il existe une traduction en français¹. Cette translation est conservée dans un manuscrit unique, le Paris B.N., fr. 1988, qui a été réalisé entre 1458 et 1477. Comme nous l'avons montré par ailleurs², le *terminus a quo* de la facture du *codex* remonte à l'année 1458, en raison de l'allusion à la qualité de pape de l'auteur du texte (Aeneas Silvius Piccolomini fut élu pape sous le nom de Pie II le 3 septembre 1458) et son *terminus ante quem* se situe en 1477, puisque le livre comporte la marque de propriété de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, arrêté le 10 juillet 1477 sur l'ordre de Louis XI et exécuté quelques jours plus tard.

1 — Cf. Jacques Lemaire, « La traduction française du *De curialium miseriis* d'Aeneas Silvius Piccolomini », dans *Die Kulturellen Beziehungen zwischen Italien und den anderen Ländern Europas im Mittelalter*, Greifswald, Reineke-Verlag, 1993, pp. 127-134.

2 — Cf. Jacques Lemaire, « À propos de la traduction en français d'œuvres humanistes : comparaison matérielle entre les mss Paris, B.N., lat. 6783^A et fr. 1988 », dans *Miscellanea codicologica F. Masai dicata MCMLXXIX*, Gand, éd. Story-Scientia, 1979, p. 448.

Les similitudes de forme entre ce manuscrit français et l'une des treize copies latines transcrites à la main, le ms. Paris, B.N., lat. 6783^A, sautent aux yeux. Même si les deux *codices* ne présentent pas un format identique (le ms. français est un peu plus grand que la version latine), le format de leurs feuillets et la mesure de leurs justifications (c'est-à-dire, en définitive, la disposition du texte sur la page) offrent des ressemblances étonnantes. Les analogies entre leurs décorations respectives sont plus manifestes encore : les bordures marginales relèvent du même style et comportent le même type de feuilles d'acanthé de couleur brune, le même genre de rameaux prolongés de feuilles de vigne rehaussées d'or. Surtout, ces motifs ornementaux sont agencés de la même manière sur l'aire paginale, correspondance qui ne peut relever du hasard.

Au premier abord, ces ressemblances formelles entre les deux *codices* inciteraient à penser que le *codex* latin a servi de base à la traduction française. Malgré l'absence d'une édition définitive de la version originale, qui comporterait l'apparat critique de l'ensemble de la tradition manuscrite susceptible de nous indiquer les fautes textuelles communes entre un témoin latin et la version française, on peut s'assurer par plusieurs indices que le B.N., lat. 6783^A n'est pas la copie à partir de laquelle le traducteur a exécuté sa tâche.

Observons tout d'abord que la translation en français comporte des mentions placées en rubriques inventées par le traducteur et absentes du manuscrit latin parisien. Notons aussi que deux *lectiones difficiliores* ou fautives, qui affectent la version traduite, ne se retrouvent pas telles quelles dans la copie B.N., fr. 6783^A : à la leçon *en l'oroison faicte pour Marc Marcel* (f. 21v) correspond le syntagme *in oratione pro Marco* (f. 27r) et la mention *De Yrcanie et de Plaisance* (f. 34v) est censée traduire la leçon *ex Paruia et Placentia* (f. 42v).

Un certain nombre d'omissions nous indiquent également que la transposition en français dans le B.N. fr. 1788 n'a pas été opérée directement à partir d'une copie de l'original latin, mais a d'abord été transcrite au brouillon, puis recopiée dans le manuscrit. En témoignent une dittologie par « saut du même au même » (au f. 13r : *Quelconque chose qu'il ait, jasoit ce que soit ample, certainement c'est peu en honneur ne doit on mettre fin, car c'est chose incertaine et quant il est quelque chose, elle est plus ample. Et après est la*

sentence des philozophes et mesmement d'Aristote qu'on ne doit point en honneur mectre fin, car c'est chose incertaine³), ou des omissions qui rendent la phrase incompréhensible (voyez f. 17 v : *Les appostres laissans leurs naucelles et leurs rethz, comme dit saint Jeroisme, [...] sont preferéz aux richesses Cressus*⁴ ou bien f. 18 v : *N'est ce pas en oultre male chose ordonnee pour ce que deux ou trois ont assemblé [...] vauldroit mieulz ne considerer ou regarder pluseurs et quasi infiniz qui en servant aux roys ont esté reduitz a povreté extreme ?*)⁵.

Parmi les questions que nous pose la version française du *De curialium miseriis*, il en est une particulièrement ardue : c'est celle de savoir pourquoi un *codex* relativement luxueux comme le ms. Paris, B.N., fr. 1988 — ouvrage réalisé, au XV^e siècle, sur parchemin et pourvu d'éléments décoratifs recherchés, sinon complètement réalisés⁶ — renferme un texte si mal traduit ? Ou encore, pour s'exprimer en termes de « rentabilité », la déficience philologique de la version française méritait-elle un support aussi prestigieux ?

Faute de connaître les circonstances précises de la réalisation de l'ouvrage, les raisons qui ont motivé son commanditaire ainsi que l'identité ou l'origine intellectuelle du traducteur, une telle interrogation risque de rester longtemps sans réponse.

3 — Comparez avec 30, 19-23 *Quidquid est enim, quamvis amplum sit, id certe parum est, cum est aliquid amplius*. [Citation des Évangiles : Matth., 19, 21 ; Marc 10, 21 ; Luc 18, 22]

Est insuper philosophorum sententia, ac praesertim Aristotelis, in honoribus non esse finem ponendum, quia et res incerta est. La faute de copie par saut du même au même résulte de la confusion entre le *peu* qui suit certainement c'est avec le *point* qui suit on ne doit.

4 — Cette phrase traduit cette citation approximative de la lettre de saint Jérôme *Ad Paulinum presbyterum* par Piccolomini : *Apostoli et retia reliquerunt, ut inquit Hieronymus, nec tamen illis quicquam defuit. Libertas Christi pauperum et olera Croesi diuitiis praeferuntur* (cf. *Aenae Silvii de curialium miseriis epistola*, éd. Wilfred P. Mustard, Baltimore, The John Hopkins Press, 1928, p. 34, ll. 5-8. Comparez avec *Lettres de saint Jérôme*, éd. J. Labourt, C.U.F., t. III, p. 24, LIII, 11).

5 — Pour sa part, Piccolomini écrit : *Nonne praeterea deliramentum est, quod duo uel tres cumulauerint opes, omnes huiusmodi liberalitatis munificentiam expectare, et non potius infinitos respicere, qui dum regibus seruiunt ad extremum inopiam sunt deducti ?* (cf. éd. Mustard, p. 35, ll. 6-10).

6 — La place a été laissée pour une vignette au f. 1r du manuscrit français, mais la miniature n'a jamais été peinte. (Cf. J. Lemaire, *À propos de la traduction en français d'œuvres humanistes*, p. 446 et pl. 61).

Un premier élément d'explication pourrait trouver sa source dans l'étude des fautes de translation : les erreurs commises par le rédacteur de la version française doivent permettre de déceler sa formation culturelle, à tout le moins, et nous mettre ainsi sur la piste de sa personnalité.

La mauvaise qualité de la traduction, évidente à une première lecture du texte, s'observe à la fois sur le plan de la syntaxe et dans l'aire du lexique. Ainsi, pour ce qui touche à la grammaire, on constate plusieurs genres de maladresse. Le traducteur respecte trop strictement l'ordre des mots de son original (comparez f. 5r : *Les vertus, o jouvenceaulx, sont effectives de vie beatifique, lesquelles sont excluses des domicilles et des sales des princes* avec 23, 27-29 *uirtutes, enim, o iuuenes, foelicis uitae sunt effectrices ; quae a principum domiciliis exclusae*), il introduit en français des constructions qui contreviennent à l'esprit et aux usages de notre langue (il écrit f. 12r : *descouurent leurs testes* — au pluriel — comme dans la phrase latine 29, 25 *denudabunt capita*), il méconnaît la différence entre voix passive et forme réfléchie (f. 21r-21v : *se je ne suis deceuz* est censé traduire 37, 2-3 *ni fallor*), etc.

Pour ce qui nous concerne à présent, nous allons étudier en détails, mais non de manière exhaustive — car les exemples à citer abondent et ce sont principalement les mécanismes qui importent — les phénomènes relatifs à l'emploi du lexique.

Dans ses *Essais sur le moyen français*⁷, M. Giuseppe Di Stefano a jeté les bases de l'analyse du vocabulaire dans les traductions à l'époque de l'humanisme. Il a notamment souligné que le bon traducteur est celui qui travaille par **transposition**, c'est-à-dire qui connaît bien les réalités des mondes évoqués — la culture latine et la civilisation française — et qui, pour cette raison, parvient à établir de justes et précises équivalences entre les contenus des vocables ou qui, pour parler de manière différente, réduit le plus possible la distance, inévitable, entre les signifiés. Ainsi, le français *chevalier* lui paraît rendre correctement le latin *miles*, *évêque* correspond avec justesse à *pontifex* et *connestable* équivaut à *magister equitum*.

D'autres mécanismes que la transposition président à la traduction des mots. Dans un registre inférieur, on trouve la **défini-**

7 — Cf. Giuseppe Di Stefano, *Essais sur le moyen français*, Padova, Liviana Editrice, 1977, en particulier pp. 49-67.

tion, le mode de traduction le plus explicatif, puisque l'usage d'un mot nouveau ou inconnu s'accompagne d'une explication sur son contenu sémantique. Si une telle technique ne se recommande pas pour sa brièveté ou son élégance, elle relève d'une attitude pragmatiquement honnête et autorise une sorte de « contrôle » du lecteur sur l'emploi des mots.

Avec la technique de l'**accumulation** ou de l'**itération**, le traducteur définit le champ conceptuel du mot par approximations successives. Le vocable à traduire est transposé, puis accompagné d'un ou de plusieurs de synonymes, qui en précisent la signification par approches plus ou moins exactes. La méthode engendre souvent la mise en œuvre de **dittologies** — ou constructions à deux termes dans lesquelles le premier élément reproduit souvent la forme (ou au moins le radical) du terme employé dans la langue-source et où le second renvoie à un dérivé d'un étymon tout différent. Une telle pratique s'adapte bien à la stylistique de l'ancien français, qui met volontiers en œuvre la **réduplication synonymique**. Celle-ci, comme la dittologie, ne concerne normalement que deux vocables ; l'accumulation peut en revanche associer trois vocables, voire davantage.

Enfin, il peut arriver au traducteur de recourir à l'**augmentation**, ou addition d'éléments absents du texte-source destinés à éclaircir le contexte. Ces éléments sont de longueur variable : souvent constitués par un simple nom ou un banal adjectif, ils tiennent quelquefois en syntagmes enrichis, ou même en propositions assez longues.

Compte tenu de ces modes de fonctionnement très généraux, dont témoigne le texte conservé dans le ms. Paris, B.N., fr. 1988, nous allons examiner sur quels points précis l'usage du lexique fait dans ce cas défaut, et quelles erreurs lexicales auraient dû être évitées.

L'incompétence ou l'inexpérience du traducteur français du *De curialium miseriis* s'observe d'abord, sous l'angle des faits de lexique, par les fausses transpositions de certains vocables du texte-source. Ces **fautes de traduction** relèvent probablement de deux causes : la négligence et l'ignorance.

Ne s'expliquent sans doute que par un défaut d'attention la traduction de *diuitias* par *riches*, au lieu de « richesses » au f. 17 r : *pour laquelle chose, c'est folie de chercher les riches et perdre l'esperance du celeste pais* (pour le latin 34, 2-3 *quo fit, ut stultum sit diuitias*

quaerere et spem patriae coelestis amittere) ; de même le contresens qui consiste à employer *amener* (qui signifie « emmener » en moyen français) pour traduire *deseranda* paraît assez étonnant dans un passage où allusion est faite à la nécessité pour le courtisan d'abandonner sa femme, car la cour ne cesse de bouger : comparez 41, 29-42, 2 *deserenda est tamen, cum dietim curiae principum moneantur* à f. 27v *il la fault amener touttefois, car les cours des princes se meuvent de jour en jour* ; ailleurs, le caractère ascendant de la gradation n'est pas respectée lorsque *confabulantur* (= « ils conversent ») est rendu par *ilz raillent* (= « ils crient ») : voir 56, 19-20 *Veniunt ebrii dormitum* ; *confabulantur, garriunt, ructant, rixantur* et f. 44v *Les ungs sont yvres quant ilz viennent dormir : ilz raillent, ilz crient, ilz routent, ilz font grans bruiz et grans noises*. Les vocables latins mal compris dans les exemples évoqués possèdent un taux de fréquence d'emploi assez haut⁸ : c'est pourquoi les erreurs de transposition qui les affectent ne s'expliquent probablement que par la négligence du translateur⁹.

8 — On s'étonnera en particulier de la confusion entre *et* et *ou*, qui s'observe à plusieurs reprises : — *neque enim servire regi et Amori poteris* (41, 23-24) / *et ne pourras au roy ou a Amour servir* (f. 27r) — *ante dominum diuersis gestibus leporem atque gallinam secantem spectabis, et qui te nihil horum permittet tangere quibus oblectaris* (48, 19-22) / *regarderas [...] tranchant en gestes diuerses devant le seigneur le lievre ou la geline, ou aucune de ces choses esquelles te delictes ne permectra que tu touches* (f. 35r).

9 — Cette négligence est manifeste dans les autres cas suivants, où la signification de l'original latin est claire et n'aurait pas dû prêter à confusion :

— *et alii uoluptatem, alii uacuitatem doloris, uirtutem alii, quidam uero animi corporisque et fortunae bona simul iuncta uitam dicerent praestare beatam* (23, 6-9) / *car les uns soustenoient que volupté donnoit vie bien euee, et les autres disoient vanité de douleurs, et les autres vertus, et les autres vouloient que les biens des courages, des corps et de fortune, quant ilz sont joinctz ensemble, donnent felicité* (f. 4r)

— *quos in errore tam manifesto comperatos stultissimos esse nemo negauerit* (33, 19-21) / *lesquelz, ainsi comprins en erreur manifeste, je juge que de moy ne seront pas nyéz qu'ilz ne soient très folz* (f. 16v-17r)

— *Quis non potius poenam ingentem cruciatumque maximum recognoscat ? An non simillimum est hoc tormentum illi quod poetae finxerunt de Tantalo* (48, 23-26) / *Qui est cellui qui plustost ne confesse que c'est une grant peine et ung très grant torment, assavoir mon s'il n'est très semblable a ce que faignent les pechiés de Tantalus* (f. 35r)

— *ille indignatur quod se aliquid poscas et quod se stante recumbas* (49, 5-6) / *l'autre est indigné car quelque chose lui demandes et fault qu'il serve debout et que tu soies assis* (f. 35v)

Les exemples qui suivent semblent dénoter au contraire son ignorance. Dans chaque cas, la version latine comporte un terme assez rare¹⁰, rendu de manière très approximative en moyen français. Ainsi, le mot latin *crapulam* (= « ivresse, indigestion ») comporte la notion de « satiété » qui n'est pas rendue dans l'expression *très gouliardement* (= « de façon très gourmande »)¹¹ : comparez 43, 8-9 *quo fit ut alii uorent quicquid apponitur et ad crapulam impleantur* avec f. 28v *pour laquelle chose il advient que les autres devourent ce qui est devant eulz si que ilz soient rempliz très gouliardement*¹². Dans la phrase latine 49, 2-3 *ac uel latro uel fur uocaberis uel*

— *et quotiens aliquid mordes* (49, 13) / *et toutes les fois que tu meuz quelque chose* (f. 35v)

— *at abiectos sordidosque homines sequi, atque his supplicare et offere pecuniam, grauissimum est* (57, 21-23) / *mais c'est très grieve chose d'ensuir et supplier a hommes regectéz et ors et de leur offrir peccune* (f. 45v)

— *Est insuper magna uirorum recreatio mentis secessus* (64, 14-15) / *En après la recreacion des grans hommes est la traicte de la sienne pensee* (f. 54r)

— *Si eius conditionis fueris, ut famulatum possis tenere, inuenies seruitores tuos fures, ebrios, gulosos, rixosos, insolentes, immemores, negligentes, inertes, adulteros, homicidas* (67, 18-21) / *Et si tu es de condicion telle que tu puisses tenir famille, tu trouueras les seruiteurs larrons, yuoignes, gouluz, sedicieulz, plains de insolence, sans memoire et negligens, pareceulz, adulateurs, homicides* (f. 58r)

— *Vale, uir, nisi ex curialibus unus esses, meo iudicio prudens* (69, 2-3) / *Soies en valeur, homme prudent selon mon jugement, si tu ne feusses l'un d'entre les curiaulx* (f. 59v).

10 — Ce sont souvent les expressions idiomatiques du latin qui sont mal transposées en français. Parmi les exemples les plus marquants, relevons le cas de *geminis gentibus* qui signifie normalement « avec les molaires » et qui est rendu ici par *a doubles dens* : voir *Panis tuus niger, et adeo durus, ut uix geminis dentibus frangi queat* (46, 13-14) et *Ton pain est noir et si dur que a peine a doubles dens peut il estre froissié* (f. 32r). Notons aussi que l'expression *suum genium fraudantes* (= « se fraudant, se trompant eux-mêmes »), qu'on rencontre dans les écrits de Plaute et de Térence (cf. *Aulularia*, dans *Comédies*, éd. A. Ernout, C.U.F., p. 190, vv. 724-725 et *Phormion*, éd. J. Marouzeau, C.U.F., II, 119, v. 44) n'est pas du tout comprise : *qui suum genium fraudantes nunquam stipem recipiunt* (61, 24-25) et *lesquelz gemissent de leur salaire payé et jamais leurs gaiges ne reçoivent* (f. 50v).

11 — Cette faute s'explique d'autant plus mal qu'à un autre endroit du *De curialium miseris*, le nom *crapula* est transposé avec justesse. Voir 29, 9-11 *Nempe quos suis moribus conformes inuenerunt. Quibus mores ? Auaritiae, libidini, crapulae, crudelitati* et f. 11r-11v *ce sont ceulx lesquelz ilz ont trouuëz conformez a leurs meurs. Et a quelz meurs ? A luxure, avarice, a gloutonnie et a crudelité*.

12 — Il arrive que l'écart entre les significations du vocable de la langue-source et de celui de la langue-cible soit énorme : ainsi *tencam* (= « tanche »), au

adulter, fur est un nom qui signifie « voleur » ; dans la phrase française correspondante, *fur* est en quelque sorte calqué, mais sous la forme de l'adjectif *furtif* (= « qui agit à la dérobée », rare en m. fr. selon F.E.W., III, 911b) : f. 35v *et seras appelé larron furtif ou ribault*. Quelquefois, la confusion s'installe entre la signification d'un mot en latin classique et le sens du même mot en latin médiéval. Quand la citation de Juvénal 33, 26-27 *Quando ego figam aliquid, quo sit mihi tuta senectus a tegete et baculo ?* est reprise par f. 17r *Car je fichera quelque chose pour assurer ma vieillesse de maison et de baton*, il y a méprise sur la valeur de *tegete* (= « grabat » en latin classique et « maison » en latin du Moyen Âge) ; dans le même exemple, *figam* (= « j'attacherai, je fixerai ») est rendu de manière quelque peu excessive par *je fichera* (= « j'enfoncerai, je ferai entrer de force »)¹³.

Diverses **lacunes** du texte-cible par rapport au texte-source indiquent également l'impéritie du traducteur, ou sa légèreté. Dans les deux exemples suivants, les « oublis » semblent procéder de la distraction : comparez 39, 29 *litterarum studia maxime floruerunt* avec f. 24v *très grandement florissoient les estudes* et 41, 18-

singulier, est traduit par *conques* (= « les coquillages »), au pluriel : comparez *Si natalicium fuerit, poteris et tencam gustare, luti in quo iacuit odore foetentem* (46, 8-10) avec *Et si le seigneur celebre le jour de sa nativité, tu pourras gouter des conques puantes pour l'odeur de la fenge en laquelle ont esté* (f. 32r).

13 — De manière générale, les citations que Piccolomini emprunte aux grands écrivains de l'Antiquité classique sont mal rendues en moyen français, parce qu'elles ne sont pas comprises. Bornons-nous à citer deux cas : l'image du denier qui soupire au fond de la bourse, que la tradition fait remonter à Perse (cf. *Satires*, éd. Courtault, C.U.F., p. 26, vv. 50-51), mais que Piccolomini a probablement reprise de façon plus directe à l'*Epistola ad sacellanos aulicos regis Anglorum* de Pierre de Blois (cf. *Opera omnia*, éd. Giles, t. I, pp. 45-46), est tout à fait négligée par le traducteur : voyez *Iam dabitur, inquit Persius, iam, iam, donec deceptus et exspes nequicquam fundo suspiret nummus in imo* (35, 10-12) et comme recite Perse : *tantost on me donrra tost et incontinent, jusques a ce que lui, deceu et mis hors d'esperance, souspire en vain en parfonde misere qu'on ne lui face aucun don* (f. 18v). Par ailleurs, la citation concernant l'encerclement de la maison de Longinus et des jardins de Sénèque par les hommes de Néron, reprise mot pour mot par le futur Pie II à Juvénal (cf. *Satires*, éd. P. de Labriolle et Fr. Villeneuve, C.U.F., p. 124, vv. 15-18) est singulièrement dénaturée : comparez *Temporibus diris igitur iussuque Neronis Longinum et magnos Senecae praediuitis hortos clausit et egregias Lateranorum obsidet aedes tota cohors* (36, 25) avec *Es temps de Neron remplis de cruauté et par son commandement, toute la cohorte et effrene compaignie extermina Longis et ferma les grans possessions de Seneque très riche et environna les nobles maisons de ceulz de Latran* (f. 19v).

19 *Veniet alter te pulchrior* avec f. 26v *Puis ung autre viendra plus bel*¹⁴. Parfois, la partie de la version originale non restituée comporte des difficultés de compréhension que le traducteur néglige pour se contenter d'une traduction erronée : dans la proposition 51, 10-11 *qui medias inter oues castaneas molles et mitia poma cum lacte uorantes nitidi fluminis unas exhauriunt* les compléments *castaneas molles* (= « les châtaignes tendres ») et *mitia poma* (= « les fruits doux ») sont rendus par *les poulines douces*, syntagme qui renvoie à l'idée d'un animal et non par à celle des « fruits » : voir f. 38r *lesquelz ou milieu de leurs ouyles avec le lait devourent* les poulines douces *et boivent a grans traictz les eaues du clair fluvie*¹⁵. Dans un cas, la lacune ne s'explique pas par des motifs linguistiques, mais pour des raisons idéologiques. Choqué par une allusion négative au comportement de certains membres du clergé, le traducteur omet tout simplement le passage : voir 29, 6-10 *Audio quod obiicis. Fuerunt nonnulli, dicis, obscuro nati loco atque inopes quondam, qui nunc omnibus sunt praelati ; sic enim principes uoluerunt. Sed quos, oro, sic praelatos ais ? Nempe quos suis moribus conformes inuenerunt* et f. 11r-11v *J'entens ton objection. Ilz ont esté aucuns, ce dis tu, ainsi avanciéz sainement : ce sont ceulx lesquelz ilz ont trouvéz conformes a leurs meurs*. Cette attitude nous incline à penser que l'auteur de la translation est un homme d'Église, qui se sent solidaire des religieux de basse extraction (*obscuro nati loco*) et pauvres (*inopes*), bénéficiaires des faveurs de la vie curiale.

14 — Comme autres exemples de distraction, on notera :

— *Saepe cum amicam petes, aut alium cum ea inuenies, aut isse illam ad alium reperies.* (41, 20-21) / *Et souvent quant tu demanderas t'amye, ou adonc trouveras ung autre avec elle, ou [...] qu'elle sera envers ung autre alee* (f. 26v)

— *qui propter irritamenta gulae principibus seruiunt* (51, 7-8) / *qui pour les plaisirs de leur geule servent [...]* (f. 38r)

— *Rara nedum inter principes sed inter priuatos quoque uir bonus reperitur* (62, 29-63, 1) / *A tard est ung bon homme trouvé non seulement entre les princes [...]* (f. 52v).

15 — Voir aussi ces deux autres lacunes :

— *Vinum postquam in mensa fuerit, per multas manus transibit, antequam ad te ueniat. Nec speres mundari sciphum, dum pincernase remisent, quamuis in fundo saex haereat* (44, 17-20) / *Et depuis que le vin sera sur table, il passera par plusuers mains devant qu'a toy parveigne [...] et bouteilliers y remectront du vin, jasoit ce que au parfond y ait fenge colee et adherente* (f. 30r)

— *Et quamuis esset Martinus ipse sanctissimus, possetque sua uirtute superare militiam, amplius tamen militiam nec per se uoluit sequi* (53, 28-54) / *Et jasoit ce qu'il feust homme très saint [...] s'il ne voulut pas plus celle vie militaire ensuir* (f. 41v).

Dans l'ordre des défauts de la traduction du *De curialium miseriis*, on doit aussi prendre en compte certaines **augmentations** peu indispensables à l'intelligence du contexte¹⁶. Dans de tels cas, la version française présente des maladroites de style aisément évitables : on voit par exemple le concept de « débauche sexuelle », uniquement compris dans le nom de la déesse de l'amour en latin (*Venus*), exprimé par une périphrase un peu inutile (*concupiscence, Venus et luxure*) alors qu'un adjectif (*potissime*) est passé sous silence : comparez 41, 4-5 *in quo Venus potissime dominatur* avec f. 26r *ouquel concupiscence domine*, mesmement *Venus et luxure*. Ailleurs, le caractère monstrueux de la situation évoquée (*partus mulae* = « la mise au monde d'un enfant humain par une mule ») disparaît par suite d'une augmentation intempestive : comparez 63, 3-4 *magis monstrum erit uir bonus quam partus mulae* avec f. 52v *si est ung homme bon plus grant monstre que l'enfantement d'une mule* qui produise ung poulain.

La **transposition** elle-même, qui consiste à reporter très exactement la réalité décrite d'une langue à l'autre, n'évite pas certains pièges : on voit ainsi le traducteur reprendre dans sa version une faute logique (une tautologie) contenue dans la version-source : en écrivant f. 3r *Mon pere Silvius, qui fu né postume*, son pere trespasé, il perpétue la répétition inutile de l'idée de la mort du père (*mortuo patre*) contenue dans le texte d'Aeneas Silvius Piccolomini 22, 19-20 *Genitor meus Siluius, qui mortuo patre posthumus natus est*.

Comme nous l'avons rappelé plus haut, l'**accumulation** ou l'**itération** sont des mécanismes qui contribuent souvent à favoriser la transposition exacte d'un élément du texte-source.

16 — Voyez ces deux exemples, tous les deux très redondants et tout à fait manifestes de l'inutilité d'augmenter la version française par rapport au texte latin :

— *[uinum] quod cum biberis, insanus fias, acetosum, aquaticum, corruptum, pendulum, acerbum, aut frigidum nimis aut tepidum, colore saporeque malo* (43, 18-231) / *lequel, quant tu l'auras beu, te sera très malsain, tout aigre et aquatil, vin corrompu, qui pent et file quant on le verse tant est gras et espéz, aigre, trop froit ou tiede, de mauuaise couleur et de mauuaise saveur* (f. 29r)

— *qui iurgia continuo proludunt, tantusque clamor exoritur, ut nedum dormire sed nec qui prope te est loquentem socium intelligere queas* (57, 2-4) / *qui rixes et noises jouent continuellement veoians tous ceulz qui la sont assistans ; et d'entre eulz yst si grant clameur que non seulement tu ne porras dormir mais, qui plus est, ton compaignon qui est auprès de toy ne pourras pas oïr* (f. 45r).

Toutefois, ce procédé — qui s'adapte bien à l'ancienne langue française, où la reduplication synonymique est familière¹⁷ — introduit quelquefois des transgressions de sens assez marquantes. On voit par exemple que, quand le traducteur rend — par f. 1v *ceulz qui en court vivent menent vie* merveilleuse, meschante et miserable — la proposition latine 21, 1-2 *uitamque tum infoelicem tum miserrimam ducere curiales*, il omet d'exprimer l'idée de « malheur » comprise dans *infoelicem*. Dans certains cas, la tendance à accumuler des éléments aboutit à des constructions syntaxiquement et stylistiquement inacceptables, comme dans f. 13r *Comme il soit doncques ainsi qu'ilz soient deux honneurs* censé correspondre au latin 30, 25-26 *Duo igitur cum sint honores*. Il arrive parfois que l'accumulation comporte un terme inventé : elle remplit dès lors assez mal sa fonction, puisque l'innovation lexicologique ne se justifie qu'avec difficulté comme un élément explicatif du sens contenu par le terme de la langue-source. Une telle situation s'observe dans la proposition subordonnée suivante f. 5v *jassoit ce touteffois que moult et souvent me ait amonnesté que ne me alasse perdre après les forceneries ou frivolitéz des princes*, qui répond à 24, 5-6 *quamuis saepe et multum ne per principum uesantias me irem perditum admouerit ; uesantias* (= « folies, extravagances ») y est rendu par *les forceneries ou frivolitéz*, redondance d'autant plus inattendue que *forceneries* présente la même signification que *uesantias*, alors que *frivolitéz* (F.E.W., III, 8134b) est une création du traducteur (le mot n'apparaît pas avant le XIX^e siècle au sens de « choses frivoles », seul existe en ancien français le nom *frivoles*, qui équivaut à « extravagances »).

Par ailleurs, on notera que l'**invention** est un procédé auquel recourt volontiers la version française du *De curialium miseriis*. La création, dans la langue-cible, d'un mot qui soit un néologisme de sens ou de forme et dont la morphologie ne soit pas directement copiée sur le mot de la langue-source révèle souvent, de la

17 — Dans plusieurs cas, l'itération s'opèrent par antéposition du terme explicatif au descendant direct en moyen français du vocable latin :

— *At uero parasitorum uocibus qui te coenarum gratia laudant, quantum tribui debeat, tu ipse nosti.* (30, 8-10) / *Mâis cōm grānt chose et cōmbien de louēnge doit on attribuer aux voix des gouliares qui a l'occasion et grace des mangiers te exsaulesnt et te louent, tu mesmes l'as congneu* (f. 12v)

— *nec castissima coniunx resistere tot oppugnationibus possit* (41, 28-29) / *la femme très caste a bien grand peine resister porra a tant d'assaulz et oppugnacions* (f. 27r).

part du traducteur, sa maîtrise incomplète de la langue-cible. Mais l'historien du vocabulaire trouve dans des cas de ce type un aliment à sa réflexion¹⁸ : hapax, significations marginales, vocables rares ne manquent pas sur le chemin de ces emplois. Ainsi, le participe passé *derelinquees* (dans f. 2r *que les salez des roys fussent derelinquees* censé rendre 21, 17-18 *ut regum aulae deserantur*) est une forme originale : elle ne peut être construite sur *derelinquir*, qui existe en m. fr., mais dérive probablement de *relinquer* (= « abandonner »), qui apparaît vers 1390 (*F.E.W.*, X, 832b-833a). Le nom *concubinages*, qui peut s'employer au pluriel avec le sens de « débauches » (*F.E.W.*, II, 1015a), revêt dans le cas présent la signification de « relations adultères » puisqu'il traduit *stupris* : comparez f. 15r *Cestui grant senechal avoit le premier lieu envers la royne Jehanne, cuidant que son pooir fust plus stable et plus ferme pour ses concubinages, esquelz soy mesmes avoit tresmué* avec 32, 15-18 *Hic apud reginam Ioannam primo in loco fuit, potentiamque suam eo firmiorem putabat, quia et stupris sese insinuauerat*. Le verbe *coarter*, appelé à traduire *arcere* (= « détourner, écarter ») n'apparaît, selon le *F.E.W.* (II, 820b), qu'au XVI^e siècle et avec la seule signification de « réprimer ». L'emploi recensé ici — 21, 6 *quoniam uidear homines ab eorum obsequiis arcere* / f. 1v *car, en ceste œuvre faisant, il semble que de leurs services pretende coacter ou retirer les hommes* — témoigne donc d'un usage plus ancien de ce mot¹⁹, dans un sens quelque peu différent.

La difficulté qu'éprouve le traducteur à trouver dans la langue-cible un équivalent de la langue-source l'amène parfois à recourir à l'**emprunt**. Le mot latin est alors employé sous une forme francisée : il y a création d'un néologisme de forme qui implique que le lecteur s'interroge, à tout le moins, sur le conte-

18 — Il s'interrogera par exemple sur le fait de savoir pourquoi la version française contient dans l'exemple suivant :

— *Praetereo histriones et ioculatores et totius vulgi laudes* (30, 9-10) / *Je passe et ne vueil ja dire les louenges des gesticuleurs, bateleurs et jengleurs et de tout le vulgaire* (f. 12v),

le mot *gesticuleurs*, qui n'existe pas en moyen français (cf. *F.E.W.*, IV, 126a) et dont l'invention est superflue dans le passage, puisque le syntagme *bateleurs et jengleurs* traduit correctement *histriones et ioculatores*.

19 — Ce mot *coarter* est employé plus loin dans le *De curialium miseriis* : f. 41v *Dure chose est ambicion refrener, avarice refraindre, donder envye, ire aprisier, luxure coarter, quant tousjours vers ces choses es tourné*. Il y traduit le verbe latin 54, 13 *coartare* et y joue le rôle d'un emprunt.

nu sémantique du vocable français. L'usage de l'emprunt ne facilite en tout cas pas la tâche du récepteur de l'œuvre : si celui-ci ignore tout de la langue latine, seul le contexte peut le mettre sur la voie de la compréhension du néologisme de forme, avec les risques qu'une telle tentative d'interprétation comporte. Dans certains cas, le recours à l'emprunt peut sembler inutile, voire assez risqué sur le plan stylistique : ainsi, la construction *est ce que pour est quod* dans l'exemple suivant témoigne surtout de l' inhabileté du traducteur : comparez 39, 27-29 *Hinc est quod Athenis, dum libera ciuitas fuit, et Romae, dum consules rem publicam gubernabant, litterarum studia maxime floruerunt* avec f. 24v *Et a ceste occasion est ce que a Athenes, quant la cité demouroit en franchise, et a Romme, quant les consulz gouvernoient la chose publicque, très grandement florissoient les estudes*. Parfois, le terme emprunté entre en concurrence avec un nom de la même famille : l'emploi de *suppetent*, pour traduire *suppetunt* (= « être à la disposition de, être en grande quantité »), alors que le m. fr. possède une forme *suppéditer* (= « fournir en quantité suffisante » selon F.E.W., XII, 444b ; God., VII, 598c-599a et Hug., VII, 128a), n'apparaît pas comme un gain marquant pour la langue et trahit plutôt la pauvreté du lexique de l'auteur de la traduction : voyez 58, 29-59,1 *ubi uero ubertim omnia suppetunt, nunquam post biduum castra manebunt* et f. 47r *et ou habundamment suppetent toutes choses, jamais les ostz n'arresteron t deux jours*.

Plus intéressantes sont les situations où le traducteur crée un néologisme et, prenant conscience qu'il risque de ne pas être compris, fait suivre le terme emprunté d'un synonyme, par accumulation²⁰, ou d'une définition²¹. Dans l'exemple qui suit : voir

20 — Voyez les deux cas qui suivent, où l'emprunt au latin est immédiatement suivi d'un synonyme français :

— *fugere potius statuit quam inter tot uiciorum inquinamenta morari* (52, 12-13) / *il establî en soy que mieulx lui estoit s'enfuïr et plus utile que de resider entre tant de inqumamens et occasions de vices* (f. 39v)

— *In castrorum praelerea processu quot pressurae sunt ? Quot calces, quot trusiones, quot casus ? Quot irrisiones, quot blasphemiae ?* (59, 10-12) / *Et en oultre quantes pressures y a ou procès des herbergez ! Quantes talonnees, quantes trusions et impulsions, quans trebuchemens, quantes derrisions, quantes blasfemes !* (f. 47v).

21 — Dans le premier des cas repris ci-après, il s'agit d'une véritable définition de *stomacative* ; dans le second, *remplis de vanité* joue plutôt le rôle d'une addition :

41, 13-14 *nisi forsitan aliqua est quae famam parvifaciat* et f. 26v *si non par aventure que quelqune y soit qui parvifie et vilipende sa renommee*, le verbe latin *parvifaciat* (= « diminuer ») est rendu par l'hapax *parvifie* et est suivi d'un synonyme, *vilipende*, qui ne traduit pas de façon directe l'idée de « diminution », mais qui s'applique bien à la situation morale du contexte (le complément des deux verbes est *renommee*). Lorsque *fera cheoir par graines* suit de manière immédiate le néologisme de forme *excutera*, pour rendre *excutiet* (= « fera tomber en secouant »), c'est bien une explication de la signification de l'emprunt qui est livrée : comparez 33, 5-6 [*cera*], *quam uel infrigidatus amor excutiet uel irae feruor eliquabit* avec f. 16r *laquelle cire son amour reffroidié excutera et fera cheoir par graines, ou la ferveur et la chaleur de son yre l'aura fondue en fluxible liqueur*.

Enfin, le traducteur utilise volontiers le **calque**, procédé dangereux entre tous, puisqu'il transpose un vocable latin par un terme déjà existant en moyen français avec un sens propre²². Il y

— [*ceruisiam*] *in curiis tamen et amarissima et stomachosissima est* (43, 22-23) / *elle est es cours touteffois très amere et stomachative qu'en l'estomach cause et fait passion* (f. 29r)

— *Si sunt casti, ambitiosos inuenies eos atque superbos ; si humiles, ebrii sunt et nebulones* (67, 6-7) / *Et s'ilz sont chastes, tu les trouveras ambicieuulz et orgueilleux ; et s'ilz sont humbles, ilz sont yres et nebuleux, remplis de vanité* (f. 57v).

22 — Ainsi, le latin *clementia* (= « modération ») est calqué en *clemence* (qui signifie normalement « douceur que montre celui qui a autorité pour punir un coupable en lui pardonnant ou en atténuant sa peine » selon *God.*, IX, 107b et *F.E.W.*, II, 773b) dans le cas suivant :

— *Non omnibus tantum arridet Fortuna quantum Cancellario nostri Caesaris Caspari Slichio, quem uel miranda fati claementia uel singularis uirtus atque praestantia quae in paucissimis hominibus reperitur apud tres Caesares inter primores potentem reddidit* (33, 7-12) / *A tous les mortelz ne rit pas tant Fortune ne n'est favorable autant qu'elle est au chancelier de nostre Cesar, Caspar Slik, lequel, ou la clemence de destruire digne de admiration, ou sa très singuliere prestance et vertu, qui est entres petit de hommes trouuee, envers trois Cesars entre les plus premiers l'a rendu moult puissant* (f. 16r-16v).

D'autre part, l'adjectif *aggravé* traduit le latin *grauis* qui, dans le contexte, signifie « dur, sévère » (cf. *Freund et Theil*, II, 56b). D'ordinaire, *aggravé* ne présente pas ce sens en moyen français ; on peut le traduire par « endurci de cœur » (signification que le *F.E.W.*, IV, 261b ne date pas d'avant 1564) :

— *poenaeque tam uehemens ac multo saeuior illis quas et Caedicius grauis inuenit et Rhadamantus, nocte dieque suum gestare in pectore testem* (66, 14-16) / *tant est la peine uehement porter nuit et jour en son puyz son tesmoing et plus cruelle que toutes celles que Ceditus aggravé et Adamanthus ne sont trouvez porter* (f. 56v).

a donc création d'un néologisme de sens²³, où le danger relève de la confusion possible entre les significations, surtout si les champs sémantiques sont relativement proches. Observons par exemple qu'il est périlleux de rendre le superlatif *blandissimam* (= « très charmante ») par la reduplication synonymique²⁴ *blande et souefve*, puisque *blant*, *blande* signifie seulement « farceur » dans l'ancienne langue (cf. *F.E.W.*, I, 394a ; *God.*, I, 658c ; *T.-L.*, I, 990) : voyez 41, 5-6 *quam nonnulli rerum ignari blandissimam in curiis esse confidunt* et f. 26r *laquelle aucuns qui les choses ignorent se confient que es cours elle soit blande et souefve*. De même, *entrouvez* (= « inventer » selon *God.*, III, 309a et le *F.E.W.*, XIII, 319) ne convient pas au contexte pour rendre *inueneritis* (= « trouver ») dans f. 21r *si d'avanture vous entrouvez quelcun qui reffuse en ses yeulx la grant beaulté des choses* (pour 37, 11-12 *si quem forte inueneritis qui aspernetur oculis pulchritudinem rerum*). Et *vestemens* (= « habits ») correspond assez mal au latin *uestimenta* (= « couvertures ») dans 56, 12-14 *Alius frigidus est et uestimenta ad se rapit, alius febre calidus, et lodicem cum omni tegimento supra te iacit* (voir f. 44r *L'un est en froidure et ravit a soy trestous les vestemens ; l'autre en chaleur de fievre, qui jecte dessus toy le loudier et toute l'autre couverture*).

Au total donc, les faiblesses ou les erreurs liées aux faits de lexique dans la traduction française du *De curialium miseriis* d'Aeneas S. Piccolomini établissent la méconnaissance relative de son auteur en latin, surtout en latin classique (comme le montrent ses approximations dans les transpositions de certaines extraits de la littérature antique) et son manque de maîtrise en français. Une erreur de traduction volontaire nous a déjà permis de savoir que notre traducteur est un homme d'Église. Son impé-

23 — Dans le cas ci-après, c'est le changement du complément — des êtres (*ceulz qui sont en bas*) plutôt qu'un lieu (*inferos*) — qui contraint à donner à *penetra* une signification (« aller vers ») qui ne correspond pas à la signification de *penetravit* en latin (= « entrer dans ») : voir 23, 11 *consulere mortuos decrevit, et ad inferos penetravit* et f. 4r *il se delibera prendre conseil des mors, et adonc penetra vers ceulz qui sont en bas*.

24 — Voici deux autres exemples de calque avec reduplication synonymique :

— *Veniet aller te pulchrior aut acceptior* (41, 18-19) / *Puis ung autre viendra plus bel, plus accepté, plus plaisant que tu n'es* (f. 26v)

— *ac plurimi diem claudunt, qui domi manentes per multos annos uiuere potuissent* (61, 7-9) / *et plusieurs y cloent ou ferment leur derrenier jour, qui en leur maison demourans eussent peu vivre par mains et pluseurs ans* (f. 50r).

ritie nous incline à penser qu'il s'agit d'un homme jeune, c'est-à-dire inexpérimenté, ou alors d'un amateur en matière de traduction, un copiste qui ne serait essayé — avec le succès très mitigé que l'on sait — au travail de la transposition. Mais cette réalité en contredirait à l'évidence une autre : la qualité extérieure du codex Paris, B.N., fr. 1988 : un manuscrit en parchemin (à une époque où le papier, moins cher, est très largement répandu)²⁵ et agrémenté de décors floraux. L'énigme, que nous avons soulignée au départ, subsiste...

Jacques LEMAIRE
Université Charles-de-Gaulle - Lille III

25 — Cf. Jacques Lemaire, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, 1989, (Université catholique de Louvain. Publications du Centre d'Études médiévales, 9) p. 26.